

# Ligue Centre-Val de Loire



## MEMENTO

# Rôle de l'Animateur Sportif Régional

Référence : Dossier du RLS de la Ligue Centre Ouest.





## Répertoire

NOM.....  
Prénom :.....  
Adresse postale :.....  
N° tel : - Domicile :..... Travail :.....  
- Fax :..... Portable :.....  
Adresse Mail.....

NOM.....  
Prénom :.....  
Adresse postale :.....  
N° tel : - Domicile :..... Travail :.....  
- Fax :..... Portable :.....  
Adresse Mail.....

NOM.....  
Prénom :.....  
Adresse postale :.....  
N° tel : - Domicile :..... Travail :.....  
- Fax :..... Portable :.....  
Adresse Mail.....

NOM.....  
Prénom :.....  
Adresse postale :.....  
N° tel : - Domicile :..... Travail :.....  
- Fax :..... Portable :.....  
Adresse Mail.....

NOM.....  
Prénom :.....  
Adresse postale :.....  
N° tel : - Domicile :..... Travail :.....  
- Fax :..... Portable :.....  
Adresse Mail.....

NOM.....  
Prénom :.....  
Adresse postale :.....  
N° tel : - Domicile :..... Travail :.....  
- Fax :..... Portable :.....  
Adresse Mail.....

## Rôle et attribution de l'ASR :

Placé entre les instances de la Ligue et les pratiquants, l'ASR est responsable de la bonne marche et du développement de sa discipline sportive. Dans cet esprit, il se tient informé de l'activité des clubs, jouant un rôle essentiel dans le déroulement de la ou des manifestations de la Ligue. Il veille à la qualité de l'encadrement technique.

### ➤ SES 10 MISSIONS PRINCIPALES

1. Mettre en œuvre la politique sportive définie par la Ligue.
2. Proposer à la commission sportive un règlement permanent pour sa compétition, ou une mise à jour annuelle de celui qui existe déjà en fonction de l'évolution de la discipline.
3. Rechercher un club support pour sa ou ses manifestations, et déterminer la date en concordance avec les différents calendriers
4. Préparer et diriger la réunion préparatoire en collaboration avec l'agent d'animation sportive de la Ligue et le club support.
5. Etablir le cahier des charges avec l'agent d'animation sportive et le club support. (financièrement possible s'il est prévu)
6. Faire appliquer la Charte du Développement Durable de la Fédération, et en accord avec la politique du Développement Durable de la Ligue Centre-Val de Loire, au travers des 3 domaines d'action suivants :
  - Protection de l'environnement
  - Tri sélectif des déchets
  - Utilisation rationnelle des énergies
7. Contrôler les lieux de manifestations et établir la note d'organisation avec l'agent d'animation sportive.
8. Préparer et animer le déroulement technique de la manifestation.
9. A l'issue de la compétition, présenter un compte rendu.
10. Présenter, éventuellement, à la commission formation un plan annuel de formation.

### Quelques conseils :

- se constituer un réseau de correspondants : annuaire téléphonique (portable en particulier), adresse mail etc... de tous les responsables de clubs de sa discipline et du CTSN de la FCD.
- Anticiper sa fin de fonction en recherchant, préparant et présentant son successeur à la Commission Sportive.
- Participer aux réunions du C.D (dans sa zone), de la commission sportive, de l'ETR et aux réunions de zone.

## Quelques points importants

### La réunion préparatoire

Elle doit se dérouler au moins deux mois et demi avant la manifestation.

Elle doit se dérouler à proximité, voir même sur le site où la manifestation doit avoir lieu, pour que l'ASR puisse s'assurer de la possibilité matérielle de la réalisation de la compétition ainsi que l'homologation du site.

A cette réunion doivent assister les organisateurs, l'agent d'animation sportive, un représentant du comité directeur, et éventuellement, un représentant de l'autorité militaire locale, un représentant de la municipalité ou des collectivités locales, les partenaires locaux...

Son but : Fixer aux organisateurs le schéma du déroulement de la compétition compte tenu des critères imposés par la Ligue. A charge de l'ASR de s'assurer que les initiatives locales proposées seront bien en conformité avec les consignes fixées par la Ligue. Etablir le cahier des charges de la manifestation.

### La manifestation

Objet principal de la réunion préparatoire et domaine privilégié de l'ASR, elle est gage de succès qui doit permettre à la ligue d'inviter et d'encourager les clubs de notre Fédération à un maximum de participation.

L'ASR doit contrôler les licences, donner les différentes consignes de jeux... à l'arrivée des compétiteurs.

Il doit prévoir des moyens d'intervention et d'évacuation en cas d'accidents ainsi que des moyens nécessaires aux contrôles antidopage.

Il doit connaître le niveau de son épreuve, adapter et prévoir l'arbitrage en conséquence.

Dispositifs divers à prévoir : l'accueil, horaires, vestiaires, balisages, parkings, remise des récompenses, sanitaires, sonorisation, ravitaillement, matériel nécessaire (ballons, balles, volants, cibles...)

### Protocole – Remise de récompenses

L'ASR est le chef d'orchestre de cet instant privilégié, qui, tout en gardant son caractère officiel, doit rester sportif, convivial et amical.

Il doit :

- prévoir l'ordre protocolaire des allocutions et la place des partenaires.
- organiser la remise des récompenses (officiel et partenaires).
- s'assurer du pot de clôture (club support) et de la présence des récompenses Ligue.
- prévoir la présence d'élément(s) de communication Ligue ou Fédération (drapeau, kakémono).

### Le choix du club support

Le rôle de l'ASR est primordial dans la recherche du club support. Il aura le souci, au moment du déroulement de sa manifestation, de solliciter les clubs présents pour trouver l'association support potentielle pour la saison suivante.

Dans le cas d'une candidature déposée en dehors d'une sollicitation de l'ASR, ce dernier, compte tenu des éléments qu'il aura pu recueillir (structures suffisantes, homologation des terrains, hébergement, alimentation...), donne à la commission sportive son avis sur la faisabilité de la manifestation.

### Le compte rendu

Le compte rendu fait parti intégrante d'une manifestation. L'ASR doit le réaliser de manière objective, car il doit permettre de faire ressortir les points positifs et négatifs afin de pouvoir améliorer l'édition de la saison suivante.

Il comporte : le nombre de participants, de clubs, les résultats, les accidents, des observations sur le déroulement, sur l'arbitrage, sur l'organisation, et des informations sur la saison prochaine (prise de contact ou pas).

Attention : un ASR ne peut participer aux sélections de Ligue ni aux compétitions nationales dans la mesure où il ne peut être juge et parti.